

RÉGLEMENTATION ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL / CODE DU TRAVAIL

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR (CHEF D'ÉTABLISSEMENT) - Art. L4121-1 /2 /3 /4 /5

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

CES MESURES COMPRENNENT :

1. Des actions de prévention des risques professionnels ;
2. Des actions d'information et de formation ;
3. La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1. Eviter les risques ;
2. Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
3. Combattre les risques à la source ;
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article L. 1152-1 ;
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, **l'employeur** met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Lorsqu'il confie des tâches à un travailleur, **l'employeur**, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, prend en considération les capacités de l'intéressé à mettre en œuvre les précautions nécessaires pour la santé et la sécurité.

Lorsque dans un même lieu de travail les travailleurs de plusieurs entreprises sont présents, **les employeurs** coopèrent à la mise en œuvre des dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Art. R4321-1 /2 /3 /4

L'employeur met à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver leur santé et leur sécurité.

L'employeur choisit les équipements de travail en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail. Il tient compte des caractéristiques de l'établissement susceptibles d'être à l'origine de risques lors de l'utilisation de ces équipements.

Lorsque les mesures prises en application des articles R. 4321-1 et R. 4321-2 ne peuvent pas être suffisantes pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs, **l'employeur** prend toutes autres mesures nécessaires à cet effet, en agissant notamment sur l'installation des équipements de travail, l'organisation du travail ou les procédés de travail.

L'employeur met à la disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective.

CONDUITE DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL - Art. R4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

JEUNES TRAVAILLEURS - Art. D4153-36

Sauf dérogation prévue à l'article D.4153-48, **il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans, sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, à des travaux en élévation.**

Les travaux suivants sont également interdits :

1. Travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle ;
2. Montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection ;
3. Travaux de montage-levage en élévation ;
4. Montage et démontage d'appareils de levage ;
5. Conduite d'appareils de levage autres que les élévateurs guidés fonctionnant en cage close ;
6. Guidage au sol du conducteur des appareils de levage ;
7. Arrimage, accrochage ou réception des charges en élévation ;
8. Conduite des engins, véhicules de manutention et de terrassement ;
9. Ponçage et bouchardage de pierres dures ;
10. Travaux de démolition ;
11. Percement des galeries souterraines ;
12. Terrassement en fouilles étroites et profondes, boisage de fouilles et galeries, travaux d'étalement ;
13. Travaux dans les égouts ;
14. Travaux au rocher, notamment perforation et abattage

POSTE DE TRAVAIL / PRÉVENTION DES CHUTES - Art. R4323-58 / R4323-59 / R4323-60 / R4323-61

Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.

Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

La prévention des chutes de hauteur à partir d'un plan de travail est assurée :

1. Soit par des garde-corps intégrés ou fixés de manière sûre, rigides et d'une résistance appropriée, placés à une hauteur comprise entre un mètre et 1,10 m et comportant au moins :
 - a. Une plinthe de butée de 10 à 15 cm, en fonction de la hauteur retenue pour les garde-corps ;
 - b. Une main courante ;
 - c. Une lisse intermédiaire à mi-hauteur ;
2. Soit par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente.

Lorsque les dispositions de l'article R. 4323-59 ne peuvent être mises en œuvre, des dispositifs de recueil souples sont installés et positionnés de manière à permettre d'éviter une chute de plus de trois mètres.

Lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en œuvre à partir d'un plan de travail, la protection individuelle des travailleurs est assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié ne permettant pas une chute libre de plus d'un mètre ou limitant dans les mêmes conditions les effets d'une chute de plus grande hauteur.

Lorsqu'il est fait usage d'un tel équipement de protection individuelle, un travailleur ne doit jamais rester seul, afin de pouvoir être secouru dans un délai compatible avec la préservation de sa santé.

L'employeur précise dans une notice les points d'ancrage, les dispositifs d'amarrage et les modalités d'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL - Art. R4323-62

Lorsque les travaux temporaires en hauteur ne peuvent être exécutés à partir du plan de travail tel que mentionné à l'article R. 4323-58, les équipements de travail appropriés sont choisis pour assurer et maintenir des conditions de travail sûres ; La priorité est donnée aux équipements de travail assurant une protection collective.

Les dimensions de l'équipement de travail sont adaptées à la nature des travaux à exécuter et aux contraintes prévisibles et permettent la circulation sans danger.

Des mesures propres à minimiser les risques inhérents à l'utilisation du type d'équipement retenu sont mises en œuvre. En cas de besoin, des dispositifs de protection pour éviter ou arrêter la chute et prévenir la survenance de dommages corporels pour les travailleurs sont installés et mis en œuvre dans les conditions prévues aux art. R.4323-60 et R.4323-61

TRAVAUX SUR CORDE - Art. R4323-64

Limitation de l'usage des cordes : il est interdit d'utiliser les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes pour constituer un poste de travail.

Toutefois, en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque établit que l'installation ou la mise en œuvre d'un tel équipement est susceptible d'exposer des travailleurs à un risque supérieur à celui résultant de l'utilisation des techniques d'accès ou de positionnement au moyen de cordes, celles-ci peuvent être utilisées pour des travaux temporaires en hauteur.

Après évaluation du risque, compte tenu de la durée de certains travaux et de la nécessité de les exécuter dans des conditions adaptées du point de vue ergonomique, un siège muni des accessoires appropriés est prévu.

Art. R4323-89

L'utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes est conditionnée au respect des conditions suivantes :

1. Le système comporte au moins une corde de travail, constituant un moyen d'accès, de descente et de soutien, et une corde de sécurité, équipée d'un système d'arrêt des chutes. Ces deux dispositifs sont ancrés séparément et les deux points d'ancrage font l'objet d'une note de calcul élaborée par l'employeur ou une personne compétente ;
2. Les travailleurs sont munis d'un harnais antichute approprié, l'utilisent et sont reliés par ce harnais à la corde de sécurité et à la corde de travail ;
3. La corde de travail est équipée d'un mécanisme sûr de descente et de remontée et comporte un système autobloquant qui empêche la chute de l'utilisateur au cas où celui-ci perdrait le contrôle de ses mouvements. La corde de sécurité est équipée d'un dispositif antichute mobile qui accompagne les déplacements du travailleur ;
4. Les outils et autres accessoires à utiliser par un travailleur sont attachés par un moyen approprié, de manière à éviter leur chute ;
5. Le travail est programmé et supervisé de telle sorte qu'un secours puisse être immédiatement porté au travailleur en cas d'urgence ;
6. Les travailleurs reçoivent une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage. Le contenu de cette formation est précisé aux articles R. 4141-13 et R. 4141-17. Elle est renouvelée dans les conditions prévues à l'article R. 4323-3.

ÉCHAFAUDAGES - Art. R4323-71

Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE / CODE DU TRAVAIL

VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PÉRIODIQUES - Art. R4323-91 /99 /100 /101 /104 /105 /106

Les équipements de protection individuelle sont appropriés aux risques à prévenir et aux conditions dans lesquelles le travail est accompli. Ils ne sont pas eux-mêmes à l'origine de risques supplémentaires.

Ils doivent pouvoir être portés, le cas échéant, après ajustement, dans des conditions compatibles avec le travail à accomplir et avec les principes de l'ergonomie.

Des arrêtés des ministres chargés du travail ou de l'agriculture déterminent les équipements de protection individuelle et catégories d'équipement de protection individuelle pour lesquels l'employeur procède ou fait **procéder à des VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PÉRIODIQUES** afin que soit décelé en temps utile toute défectuosité susceptible d'être à l'origine de situations dangereuses ou tout défaut d'accessibilité contraire aux conditions de mise à disposition ou d'utilisation déterminées en application de l'article R. 4323-97.

Ces arrêtés précisent **la périodicité des vérifications** et, en tant que de besoin, leur nature et leur contenu.

Les vérifications périodiques sont réalisées par des personnes qualifiées, appartenant ou non à l'établissement, dont la liste est tenue à la disposition de l'inspection du travail ; Ces personnes ont la compétence nécessaire pour exercer leur mission en ce qui concerne les équipements de protection individuelle soumis à vérification et connaître les dispositions réglementaires correspondantes.

Le résultat des vérifications périodiques est consigné sur le ou les registres de sécurité mentionnés à l'art. L.4711-5.

L'employeur informe de manière appropriée les travailleurs devant utiliser des équipements de protection individuelle

1. des risques contre lesquels l'équipement de protection individuelle les protège ;
2. des conditions d'utilisation de cet équipement, notamment les usages auxquels il est réservé ;
3. des instructions ou consignes concernant les équipements de protection individuelle ;
4. des conditions de mise à disposition des équipements de protection individuelle.

Consignes d'utilisation

L'employeur élabore une consigne d'utilisation reprenant de manière compréhensible les informations mentionnées aux 1° et 2° de l'article R. 4323-104.

Il tient cette consigne à la disposition des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel, ainsi qu'une documentation relative à la réglementation applicable à la mise à disposition et à l'utilisation des équipements de protection individuelle concernant les travailleurs de l'établissement.

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

RAPPEL

CODE PÉNAL - Art. 222-19 & 221-6

Le fait de causer à autrui, dans les conditions et selon les distinctions prévues à l'article 121-3, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement, une incapacité totale de travail pendant plus de trois mois est **puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 € d'amende**.

En cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement, **les peines encourues sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 € d'amende**.

Le fait de causer, dans les conditions et selon les distinctions prévues à l'article 121-3, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, la mort d'autrui constitue un homicide involontaire **puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende**.

En cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, **les peines encourues sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75000 € d'amende**.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE / ARRÊTÉ DU 19/03/1993

VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PÉRIODIQUES

Arrêté du 19 mars 1993

Fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet des **VERIFICATIONS GENERALES PERIODIQUES** prévues à l'article R. 233-42-2 du code du travail

Art. 1er - Sans préjudice de la vérification à chaque utilisation du maintien en état de conformité des équipements de protection individuelle faite en application de l'article R.233-1-1 du code du travail, les équipements de protection individuelle suivants, en service ou en stock, **doivent avoir fait l'objet, depuis moins de douze mois au moment de leur utilisation (mise en service), de la vérification générale périodique** prévue à l'art. R.233-42-2 du code du travail :

- appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation ;
- appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile ;
- gilets de sauvetage gonflables ;
- **systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur ;**
- stocks de cartouches filtrantes antigaz pour appareils de protection respiratoire.

Art. 2 - La **vérification générale périodique** prévue à l'article 1er a pour objet :

1. **De s'assurer du bon état des équipements de protection individuelle en service et en stock, conformément aux instructions de révision incluses dans la notice d'instructions** prévue par le paragraphe 1.4 de l'annexe II à l'article R.233-151 du code du travail.

Cette vérification concerne en particulier :

- la source d'oxygène et l'étanchéité des appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation ;
- la source d'oxygène, l'étanchéité et l'efficacité de la protection des appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile ;
- la source de gaz et l'étanchéité des gilets de sauvetage gonflables ainsi que le fonctionnement du percuteur ;
- l'état général des coutures et des modes de fixation des systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur ;

2. **De s'assurer du respect des instructions de stockage incluses dans la notice d'instructions.**

INDEX Alphabétique

DÉSIGNATION ARTICLE	PAGE	RÉFÉRENCE
A		
ABSORBEUR D'ENERGIE	318	3617BW
AIGUILLE DE DÉBARDAGE / CROCHET RACCOURCISSEUR	76	5106
AIMANT PERMANENT ÉLECTRIQUE sur batterie	197	6002-BM
AIMANT PERMANENT MANUEL pièces plates /cylindriques	195	6001 / 6002-NEO
AIMANT PERMANENT MANUEL pièces plates 250kg /petites pièces plates	196	6002-GP /-MC
ANNEAU ANTICHUTE ORIENTABLE	147	50-900 / 50-901
ANNEAU DE LEVAGE A ANSE (ECROU)	155	5170
ANNEAU DE LEVAGE A SOUDER / PLATINE A SOUDER ACIER C22	152	5015 / 5016
ANNEAU DE LEVAGE A SOUDER GRADE-80 ROUGE	153	50-804
ANNEAU DE LEVAGE ARTÉON / MAIN DE LEVAGE	155	5029 / 5030
ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON	142	5008 / 5009
ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON ET ÉTRIER GRADE-100	143	50-806
ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON FORTES CHARGES	143	5010
ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON GRADE-80 / GRADE-100	144	50-800 /800X
ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON PIVOTANT H.R.	142	5011 / 5012
ANNEAU DE LEVAGE DIN-580 MÂLE / DIN-582 FEMELLE	148-149	5025 / 5026
ANNEAU DE LEVAGE HAUTE-RÉSISTANCE	151	5022 / 5023
ANNEAU DE LEVAGE ORIENTABLE A VIS AMOVIBLE	145	50-801
ANNEAU DE LEVAGE ORIENTABLE MÂLE À VIS COURTE	146	50-807
ANNEAU DE LEVAGE ORIENTABLE MALE A VIS LONGUE / FEMELLE	146	50-810 / 50-810F
ANNEAU DE LEVAGE ORIENTABLE TWISTER A ROULEMENT	145	50-817
ANNEAU DE LEVAGE TIGE LONGUE Galva / Noir / Inox	150	5021 / 5022-i
ANNEAU DE TÊTE SIMPLE / TRIPLE HR GRADE-80	58	5055 / 5056
ANNEAU DE TÊTE SIMPLE / TRIPLE HR GRADE-100	70	5810 / 5815
ANNEAU DE TÊTE SIMPLE / TRIPLE INOX	75	5050 / 5051
ANNEAU DE TÊTE SIMPLE / TRIPLE POUR ÉLINGUE-CABLE	104	5058 / 5859
ANNEAU TRIANGULAIRE POUR ÉLINGUE SANGLE	28	5070 / 5072
ANTICHUTE A RAPPEL AUTOMATIQUE A CABLE	311	3804-B
ANTICHUTE A RAPPEL AUTOMATIQUE A SANGLE	310	3804-A
ANTICHUTE COULISSANT + ABSORBEUR + LONGE	308	3803-A / 3618-AC60
ANTICHUTE COULISSANT AVEC ABSORBEUR D'ÉNERGIE	309	3803-B
ANTICHUTE COULISSANT SUR CORDE	308	3618-AC012
ARRIMAGE 35MM POUR VEHICULES	41	4558-F-G-H
ARRIMAGE 50MM ARRIMAGE DE VOITURE	41	4565-A-C
ARRIMAGE 50MM BAS DE RIDEAU	40	4565-05-17-19
ARRIMAGE EXTÉRIEUR 25MM	32-33	4545 / 4552
ARRIMAGE EXTÉRIEUR 35MM	34	4558-A-C-D-E
ARRIMAGE EXTÉRIEUR 45MM	35	4554 / 4555
ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM / 2000 KG Tendeur à cliquet	36	4572-AA-CC / 4573
ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM / 2500 KG Tendeur à cliquet	37	4570
ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM / 2500 KG TENDEUR INVERSÉ	38	4572-A09-C09 BERG
ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM POUR VEHICULES	41	4560-G-M
ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM Tendeur & crochet spéciaux	39	4560-A-C-E-F
ARRIMAGE EXTÉRIEUR 75MM Tendeur à cliquet	40	4571
ARRIMAGE INTÉRIEUR 45MM Boucle à came	42	4575-A-D
ARRIMAGE INTÉRIEUR 45MM Tendeur à levier	42	4580-A
ARRIMAGE INTÉRIEUR 50MM Tendeur poignée courte	42-43	4585-A
ATTACHE DE CÂBLE "DÉBARDAGE"	76	5073
AXE DE RÉA	244	7541

DÉSIGNATION ARTICLE	PAGE	RÉFÉRENCE
B		
BAGUE PLASTIQUE REPÉRAGE / CLIP-CONTRÔLE SUIVI VGP	173	4300-27 / 4300-28
BALANCE ÉLECTRONIQUE	337	6017-WEQ
BARRE A CRÉMAILLERE RÉGLABLE ALUMINIUM	44	4585-B
BARRE D'ÉCARTEMENT FIXE / RÉGLABLE	282	6055-TSP / 6056-TSPV
BARRE D'EMBRASURE SYSTÈME D'ANCRAGE	324	3618-AT060
BARRE TÉLÉSCOPIQUE RONDE RÉGLABLE	44	4575-B
BÉQUILLE DE SÉCURITÉ	223	6200
BOÎTE A COIN AXE DÉPORTÉ / ANGLE DÉPORTÉ / DROITE	124	5074 / 5075 / 5076
C		
CÂBLE ACIER CLAIR 6x25 FILLER ÂME MÉTAL	130	1071
CÂBLE ANTI CHÛTE DE SÉCURITÉ	101	4706-AC03N
CÂBLE DE SURETÉ GAINÉ PVC	101	4701-GP
CÂBLE DE TRACTION POUR POIDS-LOURDS	101	4701O-6 /10
CÂBLE GALVA 1x19 MONOTORON	126	1008
CÂBLE GALVA 6x7 HORLOGERIE ÂME TEXTILE	126	1031
CÂBLE GALVA 6x19 ÂME TEXTILE / 7x19 ÂME MÉTAL	128	1022
CÂBLE GALVA 6x36 WARRINGTON SEALE AME TEXTILE / METAL	131	1062
CÂBLE GALVA 6x37 ÂME TEXTILE	130	1051
CÂBLE GALVA 7x7 AVIATION ÂME MÉTAL	127	1011
CÂBLE GALVA 7x7 AVIATION ÂME MÉTAL (COURONNES)	127	1032
CÂBLE GALVA 7x7 GAINÉ PVC - ÂME MÉTAL	136	1300
CÂBLE GALVA 7x19 GAINÉ PVC - ÂME MÉTAL	136	1310
CÂBLE GALVA 19x7 ANTIGIRATOIRE - ÂME MÉTAL	134	1105
CÂBLE GALVA 35x7 ANTIGIRATOIRE - ÂME MÉTAL	134	1112
CÂBLE GALVA POUR APPAREILS TIREURS	129	1121
CÂBLE INOX 1x19 MONOTORON	132	1250
CÂBLE INOX 1x19 MONOTORON GAINÉ PVC	137	1350
CÂBLE INOX 6x36 ÂME MÉTAL	133	1281
CÂBLE INOX 7x7 ÂME MÉTAL	132	1260
CÂBLE INOX 7x7 GAINÉ PVC BLANC ÂME MÉTAL	137	1360
CÂBLE INOX 7x19 ÂME MÉTAL	133	1271
CÂBLE INOX 19x7 ANTIGIRATOIRE ÂME MÉTAL	135	1284
CÂBLE T.I.R. LAITONNÉ GAINÉ PVC	138	1305
CÉ DE RETOURNEMENT POUR BOBINES DE FEUILLARDS	190	6015
CEINTURE DE MAINTIEN AU TRAVAIL / BAUDRIER	306	3616-PB
CHABLOT CHANVRE / POLYPRO / SISAL	233	4403
CHAÎNE CÂBLE QUALITÉ MARINE	92	2015
CHAÎNE DE CHARGE POUR PALANS GRADE-80	91	2051 / 2052
CHAÎNE DE LEVAGE H.R. GRADE-80 / GRADE-100 / GRADE-120	86-87	2035 / 2036 / 2037
CHAÎNE DE LEVAGE INOX POUR ÉLINGUE	93	2082
CHAÎNE DE MANOEUVRE CALBRÉE POUR PALANS	91	2050
CHAÎNE DE RELEVAGE INOX POUR POMPES IMMERGÉES	92	2085
CHAÎNE DE TRANSMISSION CALBRÉE NFE	90	2010 / 2020
CHAÎNE DE TRANSMISSION INOX NFE-26011	90	2081
CHAÎNE INOX DIN-763 / DIN-766	93	2080
CHAÎNE LIEGE / MOUILLAGE	92	2100
CHAÎNE ORDINAIRE SOUDÉE NFE-26020 / DIN-763	88-89	2040 / 2041 / 2042
CHAÎNE PLASTIQUE DE SIGNALISATION	94	2045
CHAINE TORSE SOUDÉE	94	2043
CHAPE STANDARD MÂLE / A SOUDER	111	5028
CHARIOT PLATEFORME / PLATEAU / PLIABLE / SERVANTE	218-219	6905 / 6910
CHARIOT PORTE PALAN par poussée / par chaîne	270	6065
CHARIOT PORTE PALAN réglage rapide CTP	271	6061
CLIP DE SUSPENSION « ZIP-CLIP »	110	4041
CLIP-CONTRÔLE SUIVI VGP / BAGUE PLASTIQUE REPÉRAGE	173	4300-27 / 4300-28

INDEX Alphabétique (suite-1)

DÉSIGNATION ARTICLE	PAGE	RÉFÉRENCE
COINS ROULANTS MÉTALLIQUE	221	6920
COIN DE PROTECTION POLYETHYLENE / POLYURETHANE	27	4427
CONNEXIONS AUX ANCRAGES ACIER	325	3616-AZ
CONNEXIONS AUX ANCRAGES EN SANGLE	325	3806-B
CORDAGE CHANVRE / LIN	227	3030 / 3032
CORDAGE POLYAMIDE CÂBLÉ	226	3020 / 3025
CORDAGE POLYAMIDE POUR ANTICHUTE COULISSANT	308	3617-AC
CORDAGE POLYPROPYLENE CÂBLÉ NORME EN 699	226	3010
CORDE A POULIE A CROCHET TOURNANT	232	3501 / 3503
CORNIÈRE D'ARRIMAGE PVC / PE	43	4590
COSSE CŒUR ACIER ZINGUÉ / INOX	112	5080 / 5082 / 5087
COSSE PLEINE DIN-3091 / COSSE SERRE CÂBLE	112	5089 / 5095
COUPLEUR D'ÉLINGUES	281	6132-R-S-T
CRIC A LEVIER HI-LIFT	199	6012
CRIC BOUTEILLE HYDRAULIQUE	200	6806
CRIC DE VANNE M512	200	6007
CRIC A FÛT MONTANT	198	6009
CRIC HYDRAULIQUE	198	6010
CROCHET A CHAPE GRADE-80 STANDARD	58	5098
CROCHET A CHAPE GRADE-100	70	5830
CROCHET A CHAPE VERROUILLAGE AUTO GRADE-80	60	5157-GHIJKLMN
CROCHET A CHAPE VERROUILLAGE AUTO GRADE-100	71	5845
CROCHET A OEIL ACIER CARBONE	106	5135
CROCHET A OEIL ACIER LAQUÉ VERT	106	5141
CROCHET A OEIL GRADE-80 ACIER ALLIÉ	106	5121
CROCHET A OEIL GRADE-80 STANDARD	58	5097
CROCHET A OEIL GRADE-100	70	5825
CROCHET A OEIL INOX pour élingue chaîne	75	5126
CROCHET A OEIL VERROUILLAGE AUTO GRADE-80	60	5157-ABCDEF
CROCHET A OEIL VERROUILLAGE AUTO GRADE-100	71	5835
CROCHET A SOUDER POUR GODET	159	5164
CROCHET A TIGE FILETÉE	160	5156
CROCHET A TOURET ACIER FORGÉ	105	5136
CROCHET A TOURET GRADE-80 ACIER ALLIÉ	61	5132
CROCHET A TOURET GRADE-80 AVEC ROULEMENTS	60	5131 / 5133
CROCHET A TOURET TOURNANT SOUS CHARGE GRADE-80	61	5159
CROCHET A TOURET VERROUILLAGE AUTO GRADE-80	61	5158
CROCHET A TOURET VERROUILLAGE AUTO GRADE-100	71	5840
CROCHET CHOKER « CÂBLE DE DÉBARDAGE »	102	5103-B
CROCHET CHOKER A CHAPE « CHAÎNE DE DÉBARDAGE »	76	5103-F-G-H-J /-V
CROCHET COULISSANT POUR CHAÎNE GRADE-80	62	5100
CROCHET COULISSANT POUR ÉLINGUE CÂBLE	107	5105
CROCHET DE FONDERIE GRADE-80	62	5099
CROCHET DE FONDERIE GRADE-100	73	5865
CROCHET DE REMORQUAGE / DE PUISATIER	160	5102
CROCHET LÈVE-FÛT	158	5107
CROCHET MOUSQUETON A ÉMERILLON POUR LONGE	320	5266-AZ060
CROCHET MOUSQUETON A ŒIL POUR LONGE	320	5266-AZ002-003
CROCHET PARALLÈLE A CHAPE GRADE-80	59	5113
CROCHET PARALLÈLE A CHAPE GRADE-100	72	5855
CROCHET PARALLÈLE A OEIL GRADE-80	59	5117
CROCHET PARALLÈLE A OEIL GRADE-100	72	5850
CROCHET PESEUR / DYNAMOMETRE	336	6019 / 6020

Distributeur : RL DISTRIPRO - 01390 Saint-Andre-de-Corcy - www.rldistripro.com

DÉSIGNATION ARTICLE	PAGE	RÉFÉRENCE
CROCHET PIPELINE	160	5104
CROCHET POUR BOBINE ET TOURET	29	5108
CROCHET POUR CONTAINER MK COIN-ISO / PACK LÈVE-CONTAINER	158	5109 / CH-3
CROCHET POUR SANGLE / JOKER	29	5142
CROCHET RACCOURCISSEUR DÉBARDAGE / AIGUILLE DÉBARDAGE	76	5106
CROCHET RACCOURCISSEUR INOX pour élingue chaîne	74	5125
CROIX DE LEVAGE	182	6096-Y

D

DIABLES TOUT-TERRAIN / PORTE-BOUEILLLES	220	6912
DRISSE LANCE-MOTEUR	229	3130
DRISSE POLYAMIDE TRESSÉE	229	3100
DRISSE POLYPROPYLENE TRESSÉE / POLYPROPYLENE FLUO	228	3110 / 3115
DYNAMOMETRE / CROCHET PESEUR	336	6019 / 6020

E

ÉCHELLE DE CORDE	232	3500
ÉLINGUE CÂBLE A TÊTE D'ÉQUILIBRAGE	103	4230
ÉLINGUE CÂBLE ANTI FOUET	101	4700AF3
ÉLINGUE CÂBLE DE DÉBARDAGE CHOKER	102	4718-H
ÉLINGUE CÂBLE INOX	101	4700-i à 4724-i
ÉLINGUE CÂBLE-GALVA 1 BRIN	97	4700 à 4728
ÉLINGUE CÂBLE-GALVA 2 BRINS	98	4729 à 4738
ÉLINGUE CÂBLE-GALVA 3 BRINS	99	4739 à 4744
ÉLINGUE CÂBLE-GALVA 4 BRINS	100	4745 à 4751
ÉLINGUE CHAÎNE D'ARRIMAGE GRADE-80	46	4280 / 4292 ARRIMAGE
ÉLINGUE CHAÎNE D'ARRIMAGE GRADE-100	47	4280-G100 / 4292-G100
ÉLINGUE CHAÎNE DE DÉBARDAGE	76	4360
ÉLINGUE CHAÎNE GRADE-80 / 1 BRIN	53	4260 à 4293
ÉLINGUE CHAÎNE GRADE-80 / 2 BRINS	54	4300 à 4327
ÉLINGUE CHAÎNE GRADE-80 / 3 BRINS	55	4331 à 4346
ÉLINGUE CHAÎNE GRADE-80 / 4 BRINS	56	4347 à 4358
ÉLINGUE CHAÎNE GRADE-100 / 1 BRIN	67	4260-G100 à 4269-G100
ÉLINGUE CHAÎNE GRADE-100 / 2 BRINS	68	4300-G100 à 4308-G100
ÉLINGUE CHAÎNE GRADE-100 / 4 BRINS	69	4348-G100 à 4350-G100
ÉLINGUE CHAÎNE INOX / 1-2-3-4 BRINS	74	4260-4300-4331-4843-S
ÉLINGUE CHAÎNE LÈVE-BUSES	81	4391
ÉLINGUE CHAÎNE LÈVE-FÛTS	78	4370 / 4371
ÉLINGUE CHAÎNE LÈVE-TÔLES	79	4390
ÉLINGUE CHAÎNE LÈVE-TUYAUX	80	4392
ÉLINGUE CORDAGE POLYPROPYLENE	233	4404 /-05 /-06 /-07 /-09
ÉLINGUE LÈVE-BOBINES ET TOURETS	25	4435
ÉLINGUE RONDE MULTI-BRINS AVEC FOURREAU	22	4431 /-32 /-33 /-34
ÉLINGUE RONDE POLYESTER SANS FIN	16-17	4428
ÉLINGUE RONDE ULTRALIFT FIBRE DYNEEMA	23	4429
ÉLINGUE SANGLE DOUBLE A BOUCLES	18-19	4821 / 4822
ÉLINGUE SANGLE DOUBLE AVEC ANNEAUX	21	4823 / 4824
ÉLINGUE SANGLE LÈVE-TUYAUX	24	4436
ÉLINGUE SANGLE SIMPLE SANS-FIN	20	4815
ÉLINGUE TOILE MÉTALLIQUE	82	4400
EMBOUT A SERTIR INOX	121	5171
ÉMERILLON GRAND OEIL / A CHAPE HR / INOX	123	5172 / 5173 / 5175
ÉQUILIBREUR DE CHARGE DE 1 A 90 Kg	206-207	6300 / 6301 / 6302
ESSE DE LEVAGE HR / ESSE SÉRIE LÉGÈRE	170	5167 / 5168 / 5169
ÉTRIER A SOUDER BASE-SIMPLE / BASE-DOUBLE	154	50-820 /821 /830 /831
ÉTRIER ZINGUÉ	109	5271
EXTENSIONS DE FOURCHES / POTENCE CHARIOT ÉLEVATEUR	295	6128

INDEX Alphabétique (suite-2)

DÉSIGNATION ARTICLE	PAGE	RÉFÉRENCE
F - G - H - K		
FICELLE A AIGUILLER / TIR-FIL	227	3131
FILET PÉRIPHÉRIQUE / FILET DE SÉCURITÉ	326	4410-A-B-C-D-E
FLEXIBLE HYDRAULIQUE	204	6807
FOURREAU DE PROTECTION POLYURETHANE	26	4825
FOURREAU DE PROTECTION PVC / DYNEEMA	26	4425 / 4426
GRIFFE A POUTRELLES	272	6025
GRIFFE DE RACCOURCISSEMENT GRADE-80	59	5101
GRIFFE DE RACCOURCISSEMENT GRADE-100	73	5860
GRUE D'ATELIER	214	6028
GUIRLANDE D'ALIMENTATION DE PALAN ÉLECTRIQUE	269	6058
HARNAIS DE SÉCURITÉ 2/3 POINTS D'ACCROCHAGE	298-299	3800-A-B-C-D
HARNAIS DE SÉCURITÉ 2/3 POINTS ET CEINTURE DE MAINTIEN	300-301	3800-E-F-G
HARNAIS DE SÉCURITÉ 3 POINTS CONFORT DE TRAVAIL	302	3800-H
HARNAIS DE SÉCURITÉ EN KIT	304-305	3616-KIT
KIT HARNAIS DE SÉCURITÉ	304-305	3616-KIT
L		
LÈVE PALETTE A ÉQUILIBRAGE MANUEL OU AUTOMATIQUE	205	6029
LIGNE DE VIE HORIZONTALE EN CABLE	328-329	3600
LIGNE DE VIE HORIZONTALE EN CORDE	327	3616-LP
LIGNE DE VIE HORIZONTALE EN SANGLE	327	3806-A
LONGE AVEC ABSORBEUR D'ÉNERGIE EN CORDAGE	317	3801
LONGE AVEC ABSORBEUR D'ÉNERGIE EN SANGLE	318	3617-BW
LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL AVEC RÉGULATEUR	314	3617-AF100-200
LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL EN CÂBLE GAINÉ	316	3617-AF150
LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL RÉGLABLE A MOUSQUETONS	315	3802-AR
LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL RÉGLABLE BOUCLE COSSÉE	315	3617-LB100
LONGE DE RETENUE CORDAGE 10,5MM	312	3617-LB101-102
LONGE DE RETENUE CORDAGE 12MM	313	3802-B-C
LONGE « PORTE-OUTILS »	331-333	3800-RTL
M - N - O		
MAILLE OMÉGA GRADE-80	62	5205
MAILLON DE JONCTION GRADE-80	62	5185
MAILLON DE JONCTION GRADE-100	73	5820
MAILLON DE JONCTION INOX	75	5184
MAILLON DE JONCTION POUR SANGLE	29	5183
MAILLON RAPIDE PETITE /GRANDE OUVERTURE / DELTA	172	5190 / 5191 / 5193
MANCHON ALUMINIUM / CUIVRE / INOX	113	5194 / 5195 / 5196
MANCHON CHOKER	102	5199
MANILLE DROITE DIN-82101	165	5240
MANILLE DROITE HR AXE A OEIL / AXE BOULONNÉ	163	5220 / 5221
MANILLE DROITE INOX	166	5262
MANILLE DROITE STANDARD / SÉRIE COMMERCIALE	165	5230 / 5235
MANILLE LONGUE INOX	166	5223
MANILLE LYRE AFNOR	164	5260
MANILLE LYRE HR AXE A OEIL / AXE BOULONNÉ	162	5210 / 5211
MANILLE LYRE INOX	166	5222
MANILLE LYRE STANDARD / SÉRIE COMMERCIALE	164	5250 / 5255
MANILLE POUR PALPLANCHE	167	5265
MANILLE TORSE INOX	167	5225

DÉSIGNATION ARTICLE	PAGE	RÉFÉRENCE
MOUFLE DE PONTS et DE GRUES	245	7000
MOUFLE FIXE / OUVRANTE À CÂBLE	241	7150 / 7160
MOUSQUETON A GRANDE OUVERTURE	321	5266-AZ024-025
MOUSQUETON A VERROUILLAGE A VIS / AUTOMATIQUE	319	3805-A -B
MOUSQUETON A VERROUILLAGE AUTOMATIQUE 1/4 DE TOUR	319	5266-AZ011T
MOUSQUETON A VIS ALLIAGE LEGER	319	5266-AZ014
MOUSQUETON D'ÉCHAFAUDAGE A VERROUILLAGE AUTOMATIQUE	321	3805-C -D
MOUSQUETON FORME POIRE INOX / ACIER ZINGUÉ	171	5263 / 5264
MOUSQUETON SIMPLEX	170	5266-SIM
NOIX D'ENTRAÎNEMENT POUR CHAÎNE AFNOR E-26011	94	5268
OEIL FILETÉ INOX	111	5297

P

PACK LÈVE-CONTAINER	283	6055-PLC
PALAN A LEVIER A CÂBLE (LIGNARDS) / A SANGLE	257	6043
PALAN A LEVIER A CHAÎNE	262-263	6045 / 6047
PALAN ÉLECTRIQUE A CHAÎNE 24V /220V	264-265	6050 / 6052
PALAN ÉLECTRIQUE A CHAÎNE 400V Fortes charges	268	6054
PALAN ÉLECTRIQUE A CHAÎNE TRIPHASÉ 230/400V	266-267	6053
PALAN ÉLECTRIQUE « NORME ALIMENTAIRE »	269	6600
PALAN MANUEL A CHAÎNE	260	6044 / 6046
PALAN MANUEL A CHAÎNE AMENABAR	261	6049
PALAN TENDEUR DE TRACTION MINI-MULE	257	6085
PALONNIER A AXE CENTRAL / A PLAQUES MOBILES	279	6056-TGBV / 6056-TIV
PALONNIER A CROCHETS DOUBLES	278	6055-TDHS / 6056-TDHS
PALONNIER BIG BAG	281	6057
PALONNIER EN « H »	280	6055-HTS / 6056-HTV
PALONNIER MONOPOUTRE FIXE	276	6055
PALONNIER MONOPOUTRE RÉGLABLE	277	6056
PATIN ROULEUR / PLATEAU TRANSPORTEUR	216-217	6136
PATIN ROULEUR / ROULEUR EXPRESS	215	6129
PATIN ROULEUR PIVOTANT / FIXE	215	6135
PÈSE PALETTE ELECTRONIQUE	337	6017-EPWL
PINCE A BORDURE MANUELLE / REPLIABLE	191	6119-C-D-E
PINCE A MANCHONNER	113	5198
PINCE A PANNEAU / PLAQUE DE SOUBASSEMENT	181	6108
PINCE A TÔLE A CAME INVERSÉE THK	179	6107
PINCE A TÔLE DE SURFACE FRAGILE	177	6095
PINCE A TÔLE DE SURFACE FRAGILE RH / LEVAGE HORIZONTAL	179	6105
PINCE A TÔLE GRANDE OUVERTURE TSB / TAG	180	6109 / 6110
PINCE A TÔLE HORIZONTALE	178	6094
PINCE A TÔLE UNIVERSELLE / MULTIPOSITIONS	176-177	6090 / 6091
PINCE COUPE CÂBLE	113	6006
PINCE DE LEVAGE ET TRACTION À SERRAGE À VIS TSZ	187	6120
PINCE DE TENSION « MAXTENSOR »	110	4040P
PINCE LÈVE-BLOCS BÉTON	189	61241-ABCDEFH
PINCE LÈVE-BLOCS DE ROCHES	188	61241-S
PINCE LÈVE-BLOCS ET CAISSES TBG	188	6124
PINCE LÈVE-BUSES / REGARDS BÉTON	182	6096-A-B -K
PINCE LÈVE-ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS ET BLOCS	188	6119-K
PINCE LÈVE-FÛT VERTICAL / HORIZONTAL / À PRISE LATÉRALE	184	6112 / 6113 / 6115
PINCE LÈVE-POUTRELLES ET PROFILÉS	186	61242-A-B-C-D
PINCE LÈVE-POUTRELLES ET PROFILÉS TTG / REBORDS HORIZ.	186	6098
PINCE LÈVE-POUTRES EN "I"	186	61242-PG
PINCE LÈVE-PROFILÉS en «H» CG / TTR	187	6102 / 6103
PINCE LÈVE-RONDS ET TUBES	183	6111
PINCE LÈVE-TUBES ET TUYAUX AVEC PROTECTIONS	183	6097-RHM
PINCE LÈVE-TUYAUX	183	6097

Distributeur : RL DISTRIPRO - 01390 Saint-Andre-de-Corcy - www.rldistripro.com

INDEX Alphabétique (suite-3)

DÉSIGNATION ARTICLE	PAGE	RÉFÉRENCE
PINCE POUR PALPLANCHES CP	181	6003
PINCE POUR PANNEAUX TPZ	181	6086
PINCE POUR RAILS	189	6099
PITON A OEIL INOX	111	5027
PLAQUE DE MARQUAGE ALUMINIUM / ACIER	173	4300-20 /21 /24 /25 /26
PLAQUE INOX POUR ELNGUE-CHAÎNE INOX	173	2085-24
PLAQUETTE DE MARQUAGE INSPECTION EPI + PINCE	173	3618-AY
PLATEAU et COINS ROULANTS MÉTALLIQUES	221	6920
PLATINE A SOUDER / ANNEAU DE LEVAGE A SOUDER ACIER C22	152	5015 / 5016
POMPE À MAIN SIMPLE EFFET	202	6805
PONTET DE LEVAGE A SOUDER	153	5018
PORTE-PANNEAUX MULTI-USAGES	221	6915
PORTEUR MAGNÉTIQUE MANUEL (AIMANT) pièces plates /cylindriques	194-195	6001 / 6002-NEO
PORTIQUE ROULANT	296	6125
POTEAU DE PROTECTION	223	8600
POTENCE D'ÉCHAFAUDAGE PIVOTANTE	293	6128-Z
POTENCE MURALE « PORTE OUTILS »	292	61261
POTENCE MURALE INVERSÉE ROTATION 180°	291	6126-ABCDEF
POTENCE MURALE TRIANGULÉE ROTATION 180°	290	6126_T
POTENCE POUR CHARIOT ÉLEVATEUR / EXTENSIONS DE FOURCHES	294-295	6128
POTENCE SUR FUT INVERSÉE ROTATION 270°	286-287	6127_P
POTENCE SUR FUT INVERSÉE ROTATION 360°	288-289	6127-ABCDEFH
POTENCE SUR FUT TRIANGULÉE ROTATION 270°	284-285	6127_T
POULE DE BATIMENT A CÂBLE	237	7130
POULIE A CHAPE À CORDE / À CÂBLE	240	7060
POULIE CISEAU OUVRANTE A CÂBLE	239	7075
POULIE DE BATIMENT À CORDE / POULIE-CLIC / POULISTOP	236	7010-A2 /-GC2
POULIE DE BATIMENT À CORDE ENTREPRENEUR	237	7010-E20
POULIE OUVRANTE À CÂBLE / TYPE US	239	7094
POULIE OUVRANTE À CÂBLE ouverture à charnière	238	7120
POULIE OUVRANTE RENFORCÉE A CÂBLE	238	7092
POULIE PRÉDALLES À CÂBLE	240	7076
POUTRE D'ARRIMAGE A PINCE RÉGLABLE	44	4582-B
PRÉSENTOIR MONOBLOC L.S.	12	8500-PLV -PLP

R

RAIL D'ARRIMAGE 3M A ENCOCHES	44	4575-C
RAIL D'ARRIMAGE 3M UNIVERSEL	44	4580-C
RÉA A GORGE ÉVASÉE A CÂBLE	243	7540
RÉA BATIMENT / TP / GÉNIE CIVIL A CÂBLE	244	7530
RÉA LEVAGEUR ET MARINE	242	7510
RÉA POLYAMIDE À CORDE	244	7503
RÉA POUR CÂBLE BAGUÉ-BRONZE / SUR ROULEMENTS	242	7535
RIDOIR INOX EMBOUT-CHAPE / 2 CHAPES	121	5296 / 5294

S

SANDOW POLYETHYLENE TYPE PRO / MONOFLEX	230	4410 / 4412
SANGLE D'ARRIMAGE 35MM POUR VEHICULES	41	4558-F-G-H
SANGLE D'ARRIMAGE 50MM BAS DE RIDEAU	40	4565-05-17-19
SANGLE D'ARRIMAGE 50MM DE VOITURE	41	4565-A-C
SANGLE D'ARRIMAGE EXTÉRIEUR 25MM	32-33	4545 / 4552
SANGLE D'ARRIMAGE EXTÉRIEUR 35MM	34	4558-A-C-D-E
SANGLE D'ARRIMAGE EXTÉRIEUR 45MM	35	4554 / 4555

Distributeur : RL DISTRIPRO - 01390 Saint-Andre-de-Corcy - www.rldistripro.com

DÉSIGNATION ARTICLE	PAGE	RÉFÉRENCE
SANGLE D'ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM / 2000 KG Tendeur à cliquet	36	4572-AA-CC / 4573
SANGLE D'ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM / 2500 KG Tendeur à cliquet	37	4570
SANGLE D'ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM / 2500 KG TENDEUR INVERSE	38	4572-A09-C09 BERG
SANGLE D'ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM POUR VEHICULES	41	4560-G-M
SANGLE D'ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50MM Tendeur & crochet spéciaux	39	4560-A-C-E-F
SANGLE D'ARRIMAGE EXTÉRIEUR 75MM Tendeur à cliquet	40	4571
SANGLE D'ARRIMAGE INTÉRIEUR 45MM Boucle à came	42	4575-A-D
SANGLE D'ARRIMAGE INTÉRIEUR 45MM Tendeur à levier	42	4580-A
SANGLE D'ARRIMAGE INTÉRIEUR 50MM Tendeur poignée courte	42-43	4585-A
SANGLE DE TRACTION POUR 4X4 / POIDS LOURDS	258	4822-4X4 / 4822-PL
SERRE CÂBLE A ÉTRIER DIN-741	108	5270
SERRE CÂBLE A ÉTRIER EN 13411-5 / ESTAMPÉ	108	5272 / 5274
SERRE CÂBLE A ÉTRIER INOX	108	5285
SERRE CÂBLE À TENSION AUTOMATIQUE MAXTENSOR	110	4040
SERRE CÂBLE COQUILLE GALVA	109	5290
SERRE CÂBLE PLAT 1 BOULON / 2 BOULONS	109	5280 / 5281
SERRE CÂBLE PLAT INOX 1 BOULON / 2 BOULONS	109	5286 / 5287
SERVANTE / CHARIOT PLATEFORME / PLATEAU / PLIABLE	218-219	6905 / 6910
SYSTÈME INOX D'ARCHITECTURE PAR CÂBLE	120	4699

T - V

TABLE ÉLÉVATRICE HYDRAULIQUE	222	6933
TENDEUR A LANTERNE ESTAMPÉ	118-119	5312 à 5327
TENDEUR A LANTERNE HR US TYPE	116	5307 / 5308 / 5309
TENDEUR A LANTERNE ZINGUÉ DIN-1480	115	5821 / 5826 / 5827
TENDEUR D'ARRIMAGE A CROCHET GRADE-80	46	5306
TENDEUR D'ARRIMAGE A CROCHET GRADE-100	47	5300
TENDEUR D'ARRIMAGE A CIEL / STANDARD	45	5304 / 5305
TENDEUR INOX 2 CHAPES	114	5298
TENDEUR INOX CROCHETS / 2 YEUX / OEIL	114	5291 / 5292 / 5293
TENDEUR PARALLÈLE	111	5295
TENDEUR CROCHETS A SPIRALES	230-231	4413
TENDEUR ROND / PLAT	230-231	4414 / 4415
TÊTE D'ÉQUILIBRAGE	103	6132-B-C-D
TIRE-CÂBLE CÂBLE ACIER GALVA / TIRE CÂBLE RAPIDE	122	5334 à 5337 / 5340
TIREUR A CÂBLE ACIER / ALUMINIUM	256	6150 / 6180
TRANSPALETTE ÉLECTRIQUE	213	6140-EL
TRANSPALETTE MANUEL / TRANSPALETTE PESEUR	210-211	6140 / 6140-P2
TRANSPALETTE MANUEL INOX / ACIER GALVA	212	6140-S / 6140-AG
TREPIED DE SÉCURITÉ ALUMINIUM	323	3806-C
TREUIL DE SAUVETAGE	323	3806-D
TREUIL ÉLECTRIQUE DE LEVAGE / COMPACT	249	6532
TREUIL ÉLECTRIQUE DE LEVAGE / ÉLÉVATEUR DE CHANTIER	248	6536
TREUIL ÉLECTRIQUE DE LEVAGE ÉCO	249	6531
TREUIL ÉLECTRIQUE DE TRACTION	251	6535
TREUIL ELECTRIQUE MINI-PORTATIF / A COMMANDE DIRECTE	250	6528 / 6529
TREUIL MANUEL D'APPLIQUE	254	6411
TREUIL MANUEL DE LEVAGE COMPACT	255	6400-CS
TREUIL MANUEL DE LEVAGE ET HALAGE	252-253	6400 / 6401
TRIPODE DE CHARGE ACIER RÉGLABLE	190	6134
VÉRIN A PISTON CREUX SIMPLE EFFET	202	6804
VÉRIN SIMPLE EFFET (RAPPEL PAR RESSORT)	201	6801
VÉRIN SIMPLE EFFET TRÈS BAS / ULTRA BAS	203	6802 / 6803

INDEX par Références

RÉFÉRENCE	PAGE	DÉSIGNATION ARTICLE
1000 : Câbles		
1008	126	CÂBLE GALVA 1x19 MONOTORON
1011	127	CÂBLE GALVA 7x7 AVIATION ÂME MÉTAL
1022	128	CÂBLE GALVA 6x19 ÂME TEXTILE / 7x19 ÂME MÉTAL
1031	126	CÂBLE GALVA 6x7 HORLOGERIE ÂME TEXTILE
1032	127	CÂBLE GALVA 7x7 AVIATION ÂME MÉTAL (COURONNES)
1051	130	CÂBLE GALVA 6x37 ÂME TEXTILE
1062	131	CÂBLE GALVA 6x36 WARRINGTON SEALE AME TEXTILE / METAL
1071	130	CÂBLE ACIER CLAIR 6x25 FILLER ÂME MÉTAL
1105	134	CÂBLE GALVA 19x7 ANTIGIRATOIRE - ÂME MÉTAL
1112	134	CÂBLE GALVA 35x7 ANTIGIRATOIRE - ÂME MÉTAL
1121	129	CÂBLE GALVA POUR APPAREILS TIREURS
1250	132	CÂBLE INOX 1x19 MONOTORON
1260	132	CÂBLE INOX 7x7 ÂME MÉTAL
1271	133	CÂBLE INOX 7x19 ÂME MÉTAL
1281	133	CÂBLE INOX 6x36 ÂME MÉTAL
1284	135	CÂBLE INOX 19x7 ANTIGIRATOIRE ÂME MÉTAL
1300	136	CÂBLE GALVA 7x7 GAINÉ PVC - ÂME MÉTAL
1305	138	CÂBLE T.I.R. LAITONNÉ GAINÉ PVC
1310	136	CÂBLE GALVA 7x19 GAINÉ PVC - ÂME MÉTAL
1350	137	CÂBLE INOX 1x19 MONOTORON GAINÉ PVC
1360	137	CÂBLE INOX 7x7 GAINÉ PVC BLANC ÂME MÉTAL
2000 : Chaînes		
2010	90	CHAÎNE DE TRANSMISSION CALBRÉE NFE-26011
2015	92	CHAÎNE CÂBLE QUALITÉ MARINE
2020	90	CHAÎNE DE TRANSMISSION CALBRÉE NFE-26012
2035 / 2036 / 2037	86-87	CHAÎNE DE LEVAGE H.R. GRADE-80 / GRADE-100 / GRADE-120
2040 / 2041 / 2042	88-89	CHAÎNE ORDINAIRE SOUDÉE NFE-26020 / DIN-763
2043	94	CHAINE TORSE SOUDÉE
2045	94	CHAÎNE PLASTIQUE DE SIGNALISATION
2050	91	CHAÎNE DE MANOEUVRE CALBRÉE POUR PALANS
2051 / 2052	91	CHAÎNE DE CHARGE POUR PALANS GRADE-80
2080	93	CHAÎNE INOX DIN-763 / DIN-766
2081	90	CHAÎNE DE TRANSMISSION INOX NFE-26011
2082	93	CHAÎNE DE LEVAGE INOX POUR ÉLINGUE
2085	92	CHAÎNE DE RELEVAGE INOX POUR POMPES IMMERGÉES
2085-24	173	PLAQUE INOX POUR ELNGUE-CHAINE INOX
2100	92	CHAÎNE LIEGE / MOUILLAGE
3000 : Cordages et Equipements Antichutes (EPI)		
3010	226	CORDAGE POLYPROPYLÈNE CÂBLÉ NORME EN 699
3020 / 3025	226	CORDAGE POLYAMIDE CÂBLÉ
3030 / 3032	227	CORDAGE CHANVRE / LIN
3100	229	DRISSE POLYAMIDE TRESSÉE
3110 / 3115	228	DRISSE POLYPROPYLENE TRESSÉE / POLYPROPYLENE FLUO
3130	229	DRISSE LANCE-MOTEUR
3131	227	FICELLE A AIGUILLER / TIR-FIL
3500	232	ÉCHELLE DE CORDE

RÉFÉRENCE	PAGE	DÉSIGNATION ARTICLE
3501 / 3503	232	CORDE A POULIE A CROCHET TOURNANT
3600	328-329	LIGNE DE VIE HORIZONTALE EN CABLE
3616-AZ	325	CONNEXIONS AUX ANCRAGES ACIER
3616-KIT	304-305	HARNAIS DE SÉCURITÉ EN KIT
3616-LP	327	LIGNE DE VIE HORIZONTALE EN CORDE
3616-PB	306	CEINTURE DE MAINTIEN AU TRAVAIL / BAUDRIER
3617-AC	308	CORDAGE POLYAMIDE POUR ANTICHUTE COULISSANT
3617-AF100-200	314	LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL AVEC RÉGULATEUR
3617-AF150	316	LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL EN CÂBLE GAINÉ
3617-BW	318	LONGE AVEC ABSORBEUR D'ÉNERGIE EN SANGLE
3617-LB100	315	LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL RÉGLABLE BOUCLE COSSÉE
3617-LB101-102	312	LONGE DE RETENUE CORDAGE 10,5MM
3618-AC012	308	ANTICHUTE COULISSANT SUR CORDE
3618-AC60	308	ANTICHUTE COULISSANT + ABSORBEUR + LONGE 5-25-40-50M
3618-AT060	324	BARRE D'EMBRASURE SYSTÈME D'ANCRAGE
3618-AY	173	PLAQUETTE DE MARQUAGE INSPECTION EPI + PINCE
3800-A-B-C-D	298-299	HARNAIS DE SÉCURITÉ 2/3 POINTS D'ACCROCHAGE
3800-E-F-G	300-301	HARNAIS DE SÉCURITÉ 2/3 POINTS ET CEINTURE DE MAINTIEN
3800-H	302	HARNAIS DE SÉCURITÉ 3 POINTS CONFORT DE TRAVAIL
3800-RTL	331-333	LONGE « PORTE-OUTILS »
3801	317	LONGE AVEC ABSORBEUR D'ÉNERGIE EN CORDAGE
3802-AR	315	LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL RÉGLABLE A MOUSQUETONS
3802-B-C	313	LONGE DE RETENUE CORDAGE 12MM
3803-A	308	ANTICHUTE COULISSANT + ABSORBEUR + LONGE 10-20-30M
3803-B	309	ANTICHUTE COULISSANT AVEC ABSORBEUR D'ÉNERGIE
3804-A	310	ANTICHUTE A RAPPEL AUTOMATIQUE A SANGLE
3804-B	311	ANTICHUTE A RAPPEL AUTOMATIQUE A CABLE
3805-A -B	319	MOUSQUETON A VERROUILLAGE A VIS / AUTOMATIQUE
3805-C -D	321	MOUSQUETON D'ÉCHAFAUDAGE A VERROUILLAGE AUTOMATIQUE
3806-A	327	LIGNE DE VIE HORIZONTALE EN SANGLE
3806-B	325	CONNEXIONS AUX ANCRAGES EN SANGLE
3806-C	323	TREPIED DE SÉCURITÉ ALUMINIUM
3806-D	323	TREUIL DE SAUVETAGE

4000 : Élingues-Chânes -Câbles -Sangles / Arrimages

4040	110	SERRE CÂBLE À TENSION AUTOMATIQUE MAXTENSOR
4040P	110	PINCE DE TENSION « MAXTENSOR »
4041	110	CLIP DE SUSPENSION « ZIP-CLIP »
4230	103	ÉLINGUE CÂBLE A TÊTE D'ÉQUILIBRAGE
4260 à 4293	53	ÉLINGUE CHÂNE GRADE-80 / 1 BRIN
4260-S	74	ÉLINGUE CHÂNE INOX / 1 BRIN
4260-G100 à 4269-G100	67	ÉLINGUE CHÂNE GRADE-100 / 1 BRIN
4280 / 4292 ARRIMAGE	46	ÉLINGUE CHÂNE D'ARRIMAGE GRADE-80
4280-G100 / 4292-G100	47	ÉLINGUE CHÂNE D'ARRIMAGE GRADE-100
4300 à 4327	54	ÉLINGUE CHÂNE GRADE-80 / 2 BRINS
4300-G100 à 4308-G100	68	ÉLINGUE CHÂNE GRADE-100 / 2 BRINS
4300-S	74	ÉLINGUE CHÂNE INOX / 2 BRINS
4331 à 4346	55	ÉLINGUE CHÂNE GRADE-80 / 3 BRINS
4331-S	74	ÉLINGUE CHÂNE INOX / 3 BRINS
4300-20 /21 /24 /25 /26	173	PLAQUE DE MARQUAGE ALUMINIUM / ACIER
4300-27 / 4300-28	173	CLIP-CONTRÔLE SUIVI VGP / BAGUE PLASTIQUE REPÉRAGE
4347 à 4358	56	ÉLINGUE CHÂNE GRADE-80 / 4 BRINS
4348-G100 à 4350-G100	69	ÉLINGUE CHÂNE GRADE-100 / 4 BRINS
4348-S	74	ÉLINGUE CHÂNE INOX / 4 BRINS
4360	76	ÉLINGUE CHÂNE DE DÉBARDAGE

INDEX par Références (suite-1)

RÉFÉRENCE	PAGE	DÉSIGNATION ARTICLE
4370 / 4371	78	ÉLINGUE CHAÎNE LÈVE-FÔTS
4390	79	ÉLINGUE CHAÎNE LÈVE-TÔLES
4391	81	ÉLINGUE CHAÎNE LÈVE-BUSES
4392	80	ÉLINGUE CHAÎNE LÈVE-TUYAUX
4400	82	ÉLINGUE TOILE MÉTALLIQUE
4403	233	CHABLOT CHANVRE / POLYPRO / SISAL
4404 /-05 /-06 /-07 /-09	233	ÉLINGUE CORDAGE POLYPROPYLENE
4410 / 4412	230	SANDOW POLYETHYLENE TYPE PRO / MONOFLEX
4410-A-B-C-D-E	326	FILET PÉRIPHÉRIQUE / FILET DE SÉCURITÉ
4413 / 4414 / 4415	230-231	TENDEUR A CROCHETS / ROND / PLAT
4425 / 4426	26	FOURREAU DE PROTECTION PVC / DYNEEMA
4427	27	COIN DE PROTECTION POLYETHYLENE / POLYURETHANE
4428	16-17	ÉLINGUE RONDE POLYESTER SANS FIN
4429	23	ÉLINGUE RONDE ULTRALIFT FIBRE DYNEEMA
4431 /-32 /-33 /-34	22	ÉLINGUE RONDE MULTI-BRINS / SANS FIN
4435	25	ÉLINGUE LÈVE-BOBINES ET TOURETS
4436	24	ÉLINGUE SANGLE LEVE TUYAUX
4545 / 4552	32-33	ARRIMAGE EXTÉRIEUR 25mm
4554 / 4555	35	ARRIMAGE EXTÉRIEUR 45mm
4558-A-C-D-E	34	ARRIMAGE EXTÉRIEUR 35mm
4558-F-G-H	41	ARRIMAGE 35mm POUR VEHICULES
4560-A-C-E-F	39	ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50mm Tendeur & crochet spéciaux
4560-G-M	41	ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50mm POUR VEHICULES
4565-05-17-19	40	ARRIMAGE 50mm BAS DE RIDEAU
4565-A-C	41	ARRIMAGE 50mm ARRIMAGE DE VOITURE
4570	37	ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50mm / 2500 KG Tendeur à cliquet
4571	40	ARRIMAGE EXTÉRIEUR 75mm Tendeur à cliquet
4572-AA-CC / 4573	36	ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50mm / 2000 KG Tendeur à cliquet
4572-A09-C09 BERG	38	ARRIMAGE EXTÉRIEUR 50mm / 2500 KG TENDEUR INVERSÉ
4575-A-D	42	ARRIMAGE INTÉRIEUR 45mm Boucle à came
4575-B	44	BARRE TÉLÉSCOPIQUE RONDE RÉGLABLE
4575-C	44	RAIL D'ARRIMAGE 3M A ENCOCHES
4580-A	42	ARRIMAGE INTÉRIEUR 45mm tendeur à levier
4580-C	44	RAIL D'ARRIMAGE 3M UNIVERSEL
4582-B	44	POUTRE D'ARRIMAGE A PINCE RÉGLABLE
4585-A	42-43	ARRIMAGE INTÉRIEUR 50mm Tendeur poignée courte
4585-B	44	BARRE A CRÉMAILLÈRE RÉGLABLE ALUMINIUM
4590	43	CORNIÈRE D'ARRIMAGE PVC / PE
4699	120	SYSTÈME INOX D'ARCHITECTURE PAR CÂBLE
4700 à 4728	97	ÉLINGUE CÂBLE-GALVA 1 BRIN
4700AF3	101	ÉLINGUE CÂBLE ANTI FOUET
4700-i à 4724-i	101	ÉLINGUE CÂBLE INOX
4701-GP	101	CÂBLE DE SURETÉ GAINÉ PVC
4701O-6 /10	101	CÂBLE DE TRACTION POUR POIDS-LOURDS
4706-AC03N	101	CÂBLE ANTI CHÛTE DE SÉCURITÉ
4718-H	102	ÉLINGUE CÂBLE DE DÉBARDAGE CHOKER
4729 à 4738	98	ÉLINGUE CÂBLE-GALVA 2 BRINS
4739 à 4744	99	ÉLINGUE CÂBLE-GALVA 3 BRINS
4745 à 4751	100	ÉLINGUE CÂBLE-GALVA 4 BRINS

RÉFÉRENCE	PAGE	DÉSIGNATION ARTICLE
4815	20	ÉLINGUE SANGLE SIMPLE SANS FIN
4821 / 4822	18-19	ÉLINGUE SANGLE DOUBLE A BOUCLES
4822-4X4 / 4822-PL	258	SANGLE DE TRACTION POUR 4X4 / POIDS LOURDS
4823 / 4824	21	ÉLINGUE SANGLE DOUBLE AVEC ANNEAUX
4825	26	FOURREAU DE PROTECTION POLYURETHANE
5000 : Accessoires pour câbles, chaînes, élingues et de quincaillerie		
CH / CH-3	158	CROCHET POUR CONTAINER
50-800 / 800X	144	ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON GR-80 / GR-100
50-801	145	ANNEAU DE LEVAGE ORIENTABLE A VIS AMOVIBLE
50-804	153	ANNEAU DE LEVAGE A SOUDER GRADE-80 ROUGE
50-806	143	ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON ET ÉTRIER GRADE-100
50-807	146	ANNEAU DE LEVAGE ORIENTABLE MÂLE À VIS COURTE
50-810 / 50-810F	146	ANNEAU DE LEVAGE ORIENTABLE MALE A VIS LONGUE / FEMELLE
50-817	145	ANNEAU DE LEVAGE ORIENTABLE TWISTER A ROULEMENT
50-820 / 50-821	154	ÉTRIER A SOUDER BASE-DOUBLE
50-830 / 50-831	154	ÉTRIER A SOUDER BASE-SIMPLE
50-900 / 50-901	147	ANNEAU ANTICHUTE ORIENTABLE
5008 / 5009	142	ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON
5010	143	ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON FORTES CHARGES
5011 / 5012	142	ANNEAU DE LEVAGE ARTICULÉ À ÉMERILLON PIVOTANT Haute Résistance
5015 / 5016	152	ANNEAU DE LEVAGE A SOUDER / PLATINE A SOUDER ACIER-C22
5018	153	PONTET DE LEVAGE A SOUDER
5021 / 5022-i	150	ANNEAU DE LEVAGE TIGE LONGUE Galva / Noir / Inox
5022 / 5023	151	ANNEAU DE LEVAGE HAUTE-RÉSISTANCE
5025 / 5026	148-149	ANNEAU DE LEVAGE DIN-580 MÂLE / DIN-582 FEMELLE
5027	111	PITON A OEIL INOX
5028	111	CHAPE STANDARD MÂLE / A SOUDER
5029 / 5030	155	ANNEAU DE LEVAGE ARTÉON / MAIN DE LEVAGE
5050 / 5051	75	ANNEAU DE TÊTE SIMPLE / TRIPLE INOX
5055 / 5056	58	ANNEAU DE TÊTE SIMPLE / TRIPLE HR GRADE-80
5058 / 5859	104	ANNEAU DE TÊTE SIMPLE / TRIPLE POUR ÉLINGUE-CABLE
5070 / 5072	28	ANNEAU TRIANGULAIRE POUR ÉLINGUE SANGLE
5073	76	ATTACHE DE CÂBLE "DÉBARDAGE"
5074 / 5075 / 5076	124	BOÎTE A COIN AXE DÉPORTÉ / ANGLE DÉPORTÉ / DROITE
5080 / 5082 / 5087	112	COSSE CŒUR ACIER ZINGUÉ / INOX
5089 / 5095	112	COSSE PLEINE DIN-3091 / COSSE SERRE CÂBLE
5097 / 5098	58	CROCHET A OEIL / A CHAPE STANDARD GRADE-80
5099	62	CROCHET DE FONDERIE GRADE-80
5100	62	CROCHET COULISSANT POUR CHÂÎNE GRADE-80
5101	59	GRIFFE DE RACCOURCISSEMENT GRADE-80
5102	160	CROCHET DE REMORQUAGE / DE PUISATIER
5103-B	102	CROCHET CHOKER « CABLE DE DÉBARDAGE »
5103-F-G-H-J /-V	76	CROCHET CHOKER A CHAPE « CHAÎNE DE DÉBARDAGE »
5104	160	CROCHET PIPELINE
5105	107	CROCHET COULISSANT POUR ÉLINGUE CÂBLE
5106	76	CROCHET RACCOURCISSEUR / AIGUILLE « DÉBARDAGE »
5107	158	CROCHET LÈVE-FÛT
5108	29	CROCHET POUR BOBINE ET TOURET
5109 / CH-3	158	CROCHET POUR CONTAINER
5113 / 5117	59	CROCHET PARALLÈLE A CHAPE / A OEIL GRADE-80
5121	106	CROCHET A OEIL ACIER ALLIÉ
5125	74	CROCHET RACCOURCISSEUR INOX pour élingue chaîne
5126	75	CROCHET A OEIL INOX pour élingue chaîne

INDEX par Références (suite-2)

RÉFÉRENCE	PAGE	DÉSIGNATION ARTICLE
5131 / 5133	60	CROCHET A TOURET GRADE-80 AVEC ROULEMENTS
5132	61	CROCHET A TOURET ACIER ALLIÉ GRADE-80
5135	106	CROCHET A OEIL ACIER CARBONE
5136	105	CROCHET A TOURET ACIER FORGÉ
5141	106	CROCHET A OEIL ACIER LAQUÉ VERT
5142	29	CROCHET POUR SANGLE / JOKER
5156	160	CROCHET A TIGE FILETÉE
5157	60	CROCHET A OEIL / A CHAPE VERROUILLAGE AUTO GRADE-80
5158 / 5159	61	CROCHET A TOURET VERROUILLAGE AUTO GRADE-80
5164	159	CROCHET A SOUDER POUR GODET
5167 / 5168 / 5169	170	ESSE DE LEVAGE HR / ESSE SÉRIE LÉGÈRE
5170	155	ANNEAU DE LEVAGE A ANSE (ECROU)
5171	121	EMBOUT A SERTIR INOX
5172 / 5173 / 5175	123	ÉMERILLON GRAND OEIL / A CHAPE HR / INOX
5183	29	MAILLON DE JONCTION POUR SANGLE
5184	75	MAILLON DE JONCTION INOX
5185	62	MAILLON DE JONCTION GRADE-80
5190 / 5191 / 5193	172	MAILLON RAPIDE PETITE /GRANDE OUVERTURE / DELTA
5194 / 5195 / 5196	113	MANCHON ALUMINIUM / CUIVRE / INOX
5198	113	PINCE A MANCHONNER
5199	102	MANCHON CHOKER
5205	62	MAILLE OMÉGA GRADE-80
5210 / 5211	162	MANILLE LYRE HR AXE A OEIL / AXE BOULONNÉ
5220 / 5221	163	MANILLE DROITE HR AXE A OEIL / AXE BOULONNÉ
5222 / 5223	166	MANILLE LYRE INOX / MANILLE LONGUE INOX
5225	167	MANILLE TORSE INOX
5230 / 5235	165	MANILLE DROITE STANDARD / SÉRIE COMMERCIALE
5240	165	MANILLE DROITE DIN-82101
5250 / 5255	164	MANILLE LYRE STANDARD / SÉRIE COMMERCIALE
5260	164	MANILLE LYRE AFNOR
5262	166	MANILLE DROITE INOX
5263 / 5264	171	MOUSQUETON FORME POIRE INOX / ACIER ZINGUÉ
5265	167	MANILLE POUR PALPLANCHE
5266-AZ002-003	320	CROCHET MOUSQUETON A OEIL POUR LONGE
5266-AZ060	320	CROCHET MOUSQUETON A ÉMERILLON POUR LONGE
5266-AZ014	319	MOUSQUETON A VIS ALLIAGE LEGER
5266-AZ011T	319	MOUSQUETON A VERROUILLAGE AUTOMATIQUE 1/4 DE TOUR
5266-AZ024-025	321	MOUSQUETON A GRANDE OUVERTURE
5266-SIM	170	MOUSQUETON SIMPLEX
5268	94	NOIX D'ENTRAÎNEMENT POUR CHAÎNE / AFNOR E-26011
5270	108	SERRE CÂBLE A ÉTRIER DIN-741
5271	109	ÉTRIER ZINGUÉ
5272 / 5274	108	SERRE CÂBLE A ÉTRIER EN 13411-5 / ESTAMPÉ
5280 / 5281	109	SERRE CÂBLE PLAT 1 BOULON / 2 BOULONS
5285	108	SERRE CÂBLE A ÉTRIER INOX
5286 / 5287	109	SERRE CÂBLE PLAT INOX 1 BOULON / 2 BOULONS
5290	109	SERRE CÂBLE COQUILLE GALVA
5291 / 5292 / 5293	114	TENDEUR INOX CROCHETS / YEUX / OEIL
5294	121	RIDOIR INOX À 2 CHAPES

Distributeur : RL DISTRIPRO - 01390 Saint-Andre-de-Corcy - www.rldistribro.com

RÉFÉRENCE	PAGE	DÉSIGNATION ARTICLE
5295	111	TENDEUR PARALLÈLE
5296	121	RIDOIR INOX À 1 EMBOUT / 1 CHAPE
5297	111	OEIL FILETÉ INOX
5298	114	TENDEUR INOX 2 CHAPES
5300	47	TENDEUR D'ARRIMAGE A CROCHET GRADE-100
5304 - 5305	45	TENDEUR D'ARRIMAGE A CÊIL / STANDARD
5306	46	TENDEUR D'ARRIMAGE A CROCHET GRADE-80
5307 / 5308 / 5309	116	TENDEUR A LANTERNE HR US TYPE
5312 à 5327	118-119	TENDEUR A LANTERNE ESTAMPÉ
5334 à 5337 / 5340	122	TIRE-CÂBLE CÂBLE ACIER GALVA / TIRE CÂBLE RAPIDE
5810 / 5815	70	ANNEAU DE TÊTE SIMPLE / TRIPLE HR GRADE-100
5820	73	MAILLON DE JONCTION GRADE-100
5821 / 5826 / 5827	115	TENDEUR A LANTERNE ZINGUÉ DIN-1480
5825 / 5830	70	CROCHET A OEIL / A CHAPE GRADE-100
5835	71	CROCHET A OEIL VERROUILLAGE AUTO GRADE-100
5840 / 5845	71	CROCHET A TOURET / A CHAPE VERROUILLAGE AUTO GRADE-100
5850 / 5855	72	CROCHET PARALLÈLE A OEIL / A CHAPE GRADE-100
5860	73	GRIFFE DE RACCOURCISSEMENT GRADE-100
5865	73	CROCHET DE FONDERIE GRADE-100

6000 : Appareils de levage et Matériels de manutention et traction

6001 / 6002-NEO	194-195	PORTEUR MAGNÉTIQUE MANUEL (AIMANT) pièces plates /cylindriques
6002-BM	197	AIMANT PERMANENT ÉLECTRIQUE sur batterie
6002-GP / -MC	196	AIMANT PERMANENT MANUEL pièces plates 250 kg / petites pièces plates
6002-NEO	195	AIMANT PERMANENT MANUEL pièces plates /cylindriques
6003	181	PINCE POUR PALPLANCHES CP
6006	113	PINCE COUPE CÂBLE
6007	200	CRIC DE VANNE M512
6009 / 6010	198	CRIC HYDRAULIQUE / CRIC A FÛT MONTANT
6012	199	CRIC A LEVIER HI-LIFT
6015	190	CÉ DE RETOURNEMENT POUR BOBINES DE FEUILLARDS
6017-EPWL	337	PÈSE PALETTE ELECTRONIQUE
6017-WEQ	337	BALANCE ÉLECTRONIQUE
6019 / 6020	336	DYNAMOMETRE / CROCHET PESEUR
6025	272	GRIFFE A POUTRELLES
6028	214	GRUE D'ATELIER
6029	205	LÈVE-PALETTE A ÉQUILIBRAGE MANUEL OU AUTOMATIQUE
6043	257	PALAN A LEVIER A CÂBLE (LIGNARDS) / A SANGLE
6044 / 6046	260	PALAN MANUEL A CHAINE
6045 / 6047	262-263	PALAN A LEVIER A CHAINE
6049	261	PALAN MANUEL A CHAINE AMENABAR
6050 / 6052	264-265	PALAN ÉLECTRIQUE A CHAINE 24V /220V
6053	266-267	PALAN ÉLECTRIQUE A CHAINE TRIPHASÉ 230/400V
6054	268	PALAN ÉLECTRIQUE A CHAINE 400V Fortes charges
6055	276	PALONNIER MONOPOUTRE FIXE
6055-HTS	280	PALONNIER EN « H » FIXE
6055-PLC	283	PACK LÈVE-CONTAINER
6055-TDHS	278	PALONNIER A CROCHETS DOUBLES FIXE
6055-TSP	282	BARRE D'ÉCARTEMENT FIXE
6056	277	PALONNIER MONOPOUTRE RÉGLABLE
6056-HTV	280	PALONNIER EN « H » RÉGLABLE
6056-TDHS	278	PALONNIER A CROCHETS DOUBLES RÉGLABLE
6056-TGBV / -TIV	279	PALONNIER A AXE CENTRAL / A PLAQUES MOBILES / RÉGLABLE
6056-TSPV	282	BARRE D'ÉCARTEMENT RÉGLABLE

INDEX par Références (suite-3)

RÉFÉRENCE	PAGE	DÉSIGNATION ARTICLE
6057	281	PALONNIER BIG BAG
6058	269	GUIRLANDE D'ALIMENTATION DE PALAN ÉLECTRIQUE
6061	271	CHARIOT PORTE PALAN réglage rapide CTP
6065	270	CHARIOT PORTE PALAN par poussée / par chaîne
6085	257	PALAN TENDEUR DE TRACTION MINI MULE
6086	181	PINCE POUR PANNEAUX TPZ
6090 / 6091	176-177	PINCE A TÔLE UNIVERSELLE / MULTIPOSITIONS
6094	178	PINCE A TÔLE HORIZONTALE
6095	177	PINCE A TÔLE DE SURFACE FRAGILE
6096-A-B -K	182	PINCE LÈVE-BUSES / REGARDS BÉTON
6096-Y	182	CROIX DE LEVAGE
6097	183	PINCE LÈVE-TUYAUX
6097-RHM	183	PINCE LÈVE-TUBES ET TUYAUX AVEC PROTECTIONS
6098	186	PINCE LÈVE-POUTRELLES ET PROFILÉS TTG / REBORDS HORIZ.
6099	189	PINCE POUR RAILS
6102 / 6103	187	PINCE LÈVE-PROFILÉS en «H» CG / TTR
6105	179	PINCE A TÔLE DE SURFACE FRAGILE RH / LEVAGE HORIZONTAL
6107	179	PINCE A TÔLE A CAME INVERSÉE THK
6108	181	PINCE A PANNEAU / PLAQUE DE SOUBASSEMENT
6109 / 6110	180	PINCE A TÔLE GRANDE OUVERTURE TSB / TAG
6111	183	PINCE LÈVE-RONDS ET TUBES
6112 / 6113 / 6115	184	PINCE LÈVE-FÛT VERTICAL / HORIZ. / À PRISE LATÉRALE
6119-C-D-E	191	PINCE A BORDURE MANUELLE / REPLIABLE
6119-K	188	PINCE LÈVE-ÉLÉMENTS PRÉFABRIQUÉS ET BLOCS
6120	187	PINCE DE LEVAGE ET TRACTION À SERRAGE À VIS TSZ
6124	188	PINCE LÈVE-BLOCS ET CAISSES TBG
6125	296	PORTIQUE ROULANT
6126-ABCDEF	291	POTENCE MURALE INVERSÉE ROTATION 180°
6126_T	290	POTENCE MURALE TRIANGULÉE ROTATION 180°
6127-ABCDEFH	288-289	POTENCE SUR FUT INVERSÉE ROTATION 360°
6127_P	286-287	POTENCE SUR FUT INVERSÉE ROTATION 270°
6127_T	284-285	POTENCE SUR FUT TRIANGULÉE ROTATION 270°
6128	294-295	POTENCE POUR CHARIOT ÉLÉVATEUR / EXTENSIONS DE FOURCHES
6128-Z	293	POTENCE D'ÉCHAFAUDAGE PIVOTANTE
6129	215	PATIN ROULEUR / ROULEUR EXPRESS
6132-B-C-D	103	TÊTE D'ÉQUILIBRAGE
6132-R-S-T	281	COUPLEUR D'ÉLINGUES
6134	190	TRIPODE DE CHARGE ACIER RÉGLABLE
6135	215	PATIN ROULEUR PIVOTANT / FIXE
6136	216-217	PATIN ROULEUR / PLATEAU TRANSPORTEUR
6140 / 6140-P2	210-211	TRANSPALETTE MANUEL / TRANSPALETTE PESEUR
6140-S / 6140-AG	212	TRANSPALETTE MANUEL INOX / ACIER GALVA
6140-EL	213	TRANSPALETTE ÉLECTRIQUE
6150 / 6180	256	TIREUR A CÂBLE ACIER / ALUMINIUM
6200	223	BÉQUILLE DE SÉCURITÉ
6300 / 6301 / 6302	206-207	ÉQUILIBREUR DE CHARGE DE 1 A 90 Kg
6400 / 6401	252-253	TREUIL MANUEL DE LEVAGE ET HALAGE
6400-CS	255	TREUIL MANUEL DE LEVAGE COMPACT
6411	254	TREUIL MANUEL D'APPLIQUE

Distributeur : RL DISTRIPRO - 01390 Saint-Andre-de-Corcy - www.rldistipro.com

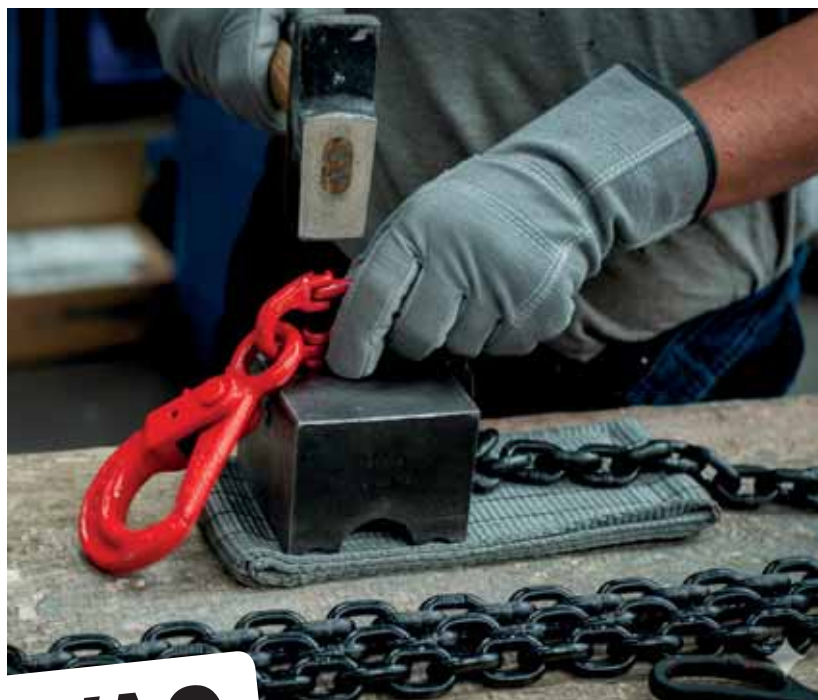
RÉFÉRENCE	PAGE	DÉSIGNATION ARTICLE
6528 / 6529	250	TREUIL ELECTRIQUE MINI-PORTATIF / A COMMANDE DIRECTE
6531	249	TREUIL ÉLECTRIQUE DE LEVAGE ÉCO
6532	249	TREUIL ÉLECTRIQUE DE LEVAGE / COMPACT
6535	251	TREUIL ÉLECTRIQUE DE TRACTION
6536	248	TREUIL ÉLECTRIQUE DE LEVAGE / ÉLEVATEUR DE CHANTIER
6600	269	PALAN ÉLECTRIQUE« NORME ALIMENTAIRE »
6801	201	VÉRIN SIMPLE EFFET (RAPPEL PAR RESSORT)
6802 / 6803	203	VÉRIN SIMPLE EFFET TRÈS BAS / ULTRA BAS
6804	202	VÉRIN A PISTON CREUX SIMPLE EFFET
6805	202	POMPE À MAIN SIMPLE EFFET
6806	200	CRIC BOUTEILLE HYDRAULIQUE
6807	204	FLEXIBLE HYDRAULIQUE
6905 / 6910	218-219	CHARIOT PLATEFORME / PLATEAU / PLIABLE / SERVANTE
6912	220	DIABLES TOUT-TERRAIN / PORTE-BOUTEILLES
6915 / 6920	221	PORTE-PANNEAUX MULTI-USAGES / PLATEAU et COINS ROULANTS MÉTAL.
6933	222	TABLE ÉLEVATRICE HYDRAULIQUE
61241-ABCDEFH	189	PINCE LÈVE-BLOCS BÉTON
61241-S	188	PINCE LÈVE-BLOCS DE ROCHES
61242-A-B-C-D	186	PINCE LÈVE-POUTRELLES ET PROFILÉS
61242-PG	186	PINCE LÈVE-POUTRES EN "I"
61261	292	POTENCE MURALE « PORTE OUTILS »

7000 : Poulies, Moufles et Réas

7000	245	MOUFLE DE PONTS et DE GRUES
7010-A2 /-GC2	236	POULIE DE BATIMENT À CORDE / POULIE-CLIC / POULISTOP
7010-E20	237	POULIE DE BATIMENT À CORDE ENTREPRENEUR
7060	240	POULIE A CHAPE À CORDE / À CÂBLE
7075	239	POULIE CISEAU OUVRANTE A CABLE
7076	240	POULIE PRÉDALLES À CÂBLE
7092	238	POULIE OUVRANTE RENFORCÉE A CÂBLE
7094	239	POULIE OUVRANTE À CÂBLE / TYPE US
7120	238	POULIE OUVRANTE À CÂBLE ouverture à charnière
7130	237	POULE DE BATIMENT A CABLE
7150 / 7160	241	MOUFLE FIXE / OUVRANTE À CÂBLE
7503	244	RÉA POLYAMIDE À CORDE
7510	242	RÉA LEVAGEUR ET MARINE
7530	244	RÉA BATIMENT / TP / GÉNIE CIVIL A CABLE
7535	242	RÉA POUR CABLE BAGUÉ-BRONZE / SUR ROULEMENTS
7540	243	RÉA A GORGE ÉVASÉE A CABLE
7541	244	AXE DE RÉA

8000 : Présentoirs / Poteaux

8500-PLV -PLP	12	PRÉSENTOIRS MONOBLOC LIBRE SERVICE
8600	223	POTEAU DE PROTECTION



LEVAC
PRODUCTION



Distributeur : RL DISTRIPRO - 01390 Saint-Andre-de-Corcy - www.rldistipro.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – EXTRAITS

C.G.V INTÉGRALES sur demande et téléchargeables sur www.shop-levac.com

Elles s'appliquent aux ventes de produits conclues par la société LEVAC auprès de ses clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents des Clients, et notamment leurs conditions générales d'achat ;

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, expressément agréées et acceptées par le Client qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment de ses propres conditions générales d'achat.

Tout article du CATALOGUE peut être modifié ou supprimé sans préavis ; les caractéristiques des articles sont publiées à titre indicatif et les photos des supports commerciaux sont non-contractuelles.

ENGAGEMENTS – COMMANDES – CONFIRMATIONS Les commandes impliquent l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente ; ces dernières prévalant sur tout autre document, notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat, catalogues, prospectus, notices qui n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle ;

Les commandes transmises sont irrévocables pour le client, sauf confirmation écrite et acceptation par LEVAC ;

Le client sera tenu de signaler par courrier électronique ou télécopie toute erreur, omission, demande de modification ou d'annulation.

A défaut, la commande sera considérée comme définitive et aucune contestation ne sera acceptée.

LIVRAISONS–TRANSPORT Les livraisons sont effectuées conformément aux *conditions de livraison* stipulées sur l'accusé de réception de la commande : port avancé, franco, à disposition, incoterm transport international

Les délais de livraison prévus dans nos confirmations ne sont donnés qu'à titre indicatif ;

le dépassement éventuel de ces délais ne peut être invoqué par l'acheteur pour annulation de commande, refus de marchandise, application de pénalités ou demande d'indemnités ;

Levac se réserve la possibilité de procéder à des livraisons partielles et de les facturer séparément.

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quels que soient le mode de transport ou les modalités de règlement de celui-ci (franco ou port dû) ;

le transfert de risques est donc effectif à compter de l'expédition ; en cas d'enlèvement sur notre site, les risques sont à la charge du client dès l'enlèvement des marchandises par le transporteur ;

Le Client est tenu de vérifier les marchandises livrées lors de leur livraison.

En cas d'avarie ou de manquants, le destinataire ne doit les prendre qu'après avoir fait les réserves d'usage auprès du transporteur ;

A défaut de réserves expressément émises par le client, par Lettre-Recommandée avec AR dans les 3 jours suivant la réception, auprès du transporteur (avec copie adressée à notre Société), les produits livrés sont réputés conformes à la commande, en quantité et en qualité, donc acceptés par le client (article L.133-3 du Code du Commerce) ;

Aucun retour ne peut être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit de LEVAC.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client, notamment toute réclamation adressée directement à notre Société sera sans valeur si les droits contre le transporteur n'ont pas été sauvegardés ;

La responsabilité de notre Société ne peut, en aucun cas, être mise en cause pour des faits survenus en cours de transport tels que destructions, avaries, pertes, vols, même si elle a choisi le Transporteur ; ces faits relevant de la seule responsabilité du transporteur.

Aucune réclamation sur la composition du matériel, quantité, poids, ou sa non-conformité, ne sera acceptée si elle nous parvient plus de huit jours après la réception de la marchandise par le destinataire ; En cas de non-paiement intégral d'une facture arrivée à échéance, notre Société se réserve la possibilité de suspendre toute livraison en cours ou à venir ;

Conditions Générales de Vente (suite)

Franco de port pour toute commande d'un montant net hors-taxes supérieur à **460€** pour la France métropolitaine, hors conditions particulières ;

Sont exclus du Franco les Portiques, Potences, Palonniers, Lève-Palettes, Béquilles de sécurité, Bennes, Packs lève-container (références 6125, 6126, 6127, 61261, 6055, 6056, 6057, 6029, 6200, 6210, PLC20/40).

RETOURS & ÉCHANGES Tout retour de marchandises sera subordonné à l'accord préalable de notre service commercial, retour de produits en parfait état (y compris emballages, marquages, certificats, notices), accompagné de la demande de reprise signée et de la facture justificative ;

Les frais de port restant à la charge de l'expéditeur (port aller et retour) ;

En cas d'avoir, ce dernier sera établi sur la base du tarif en vigueur lors de la vente du produit ;

Une décote minimale de 10% sera appliquée, avec un minimum de 30€ pour traitement administratif et logistique (contrôle, reconditionnement, manutention, etc...) ;

Si le matériel nous est restitué endommagé, nous nous réservons le droit de répercuter les frais de remise à l'état standard ;

Si cette opération s'avère impossible ou trop coûteuse, le matériel restera votre propriété à son prix initial et son paiement intégral sera exigible ; **Sauf pour un motif de notre fait, ne peuvent être retournées les fabrications suivantes : Élingues-Chaîne, -Câble, -Corde, -Sangle, -Toile métallique et Fabrications « hors-catalogue ».**

GARANTIE Les garanties, applicables à compter de la date du bon de livraison, ne sont applicables que si l'acheteur a satisfait au préalable aux conditions de paiement ;

La garantie couvre les défauts et vices non-apparents, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer LEVAC, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de leur découverte ;

Aucun retour ne peut être effectué par le Client sans l'accord préalable et écrit de LEVAC ;

En cas de défaut ou de vice avéré, LEVAC procédera, selon son choix, à la réparation ou au remplacement gratuit du produit ou des pièces reconnues défectueuses (hors pièces d'usure) ;

L'expédition des produits au titre de la garantie est effectuée par un transport non-express, au tarif normal et à la discrétion de LEVAC ; Le remplacement des Produits n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

EXCLUSIONS : Levac ne saurait être responsable au-delà de la garantie prévue ni être tenu d'une réparation pour les pertes et /ou dommages subis par le client ou causés à ses biens quelle qu'en soit la nature.

La présente garantie ne couvre pas les défauts ou vices résultant d'une utilisation non conforme aux instructions et recommandations, d'une insuffisance d'entretien, d'une négligence, d'un usage anormal ou abusif, d'une usure normale des produits (et des pièces qui le composent) ou d'un cas de force majeure.

La présente garantie est également exclue en cas de modification, de transformation, de réparation des produits, par le client sans l'accord préalable écrit de LEVAC ; Si la responsabilité de LEVAC devait toutefois être retenue, et ce quelle que soit la cause ou l'origine, elle ne saurait être supérieure à la valeur du prix d'achat du produit.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Les produits, la documentation relative aux Produits ainsi que les marques de LEVAC sont protégés par des droits de propriété intellectuelle qui ne sont en aucun cas cédés ou concédés au Client ;

Tout le contenu de nos supports (y compris nos sites internet) est la propriété intellectuelle de LEVAC ; toute exploitation commerciale des photos, textes et prix, nécessite notre autorisation expresse ;

Toute utilisation des marques de LEVAC par le client, devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de LEVAC et devra respecter strictement les chartes graphiques et cahiers des charges établis.

VOTRE DISTRIBUTEUR